

Question sur mon avenir pro

Par **Guillaume81**, le **26/10/2019** à **22:14**

Bonsoir à tous,

Je viens vers vous pour essayer d'avoir une réponse à une question que je me pose. Alors voilà actuellement en L2 de droit, j'ai pour but de devenir notaire après mes études. Cependant, j'aimerais aussi partir quelques années vivre en Australie et je voudrais savoir sachant que l'Australie est régit par les lois du Common law, il était possible pour moi d'exercer le métier de notaire là bas sachant que j'étudie le droit français. Et si oui faut il une valider une équivalence ou pas ?

Merci en avance pour toutes vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2019** à **09:35**

Bonjour

Première recherche à faire : Le métier de notaire existe-t'il en Australie ?

En effet, dans certains pays il n'y a pas de notaires, ce sont les avocats qui exercent les missions habituellement confiées aux notaires.

Dans la positive, si vous souhaitez être notaire en Australie, alors il faut passer vos diplômes là-bas.

Par **joaquin**, le **27/10/2019** à **09:43**

Bonjour,

Tout à fait d'accord avec isidore. Le droit australien est complètement différent du droit français et il serait étonnant qu'il y ait des équivalences. Même dans l'union européenne, des équivalences de diplôme de droit n'existent pas toujours.

Cordialement

Joaquin Gonzalez

Par **Guillaume81**, le **27/10/2019** à **09:46**

Bonjour,

Merci pour vos réponses. Oui j'avais déjà réfléchi à passer mon diplôme là bas seulement l'Australie ce ne serait que pour un temps manière de vivre une « aventure » mais si je passe mon diplôme là bas, je ne pourrai donc pas exercer en France plus tard.

Merci pour toutes vos réponses je vais continuer les recherches

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/10/2019** à **09:53**

Effectivement ! C'est un choix à faire.

Si vous revenez en France, il faudra certainement reprendre vos études. A voir si vous pourrez directement postuler dans un M2 droit notarial.

(Dans ma fac, je sais qu'un avocat d'affaire Marocain a pu directement postuler dans le M2 droit des affaires par VAE).